

# Mise en application du protocole sanitaire

## Ecole ....

**« Avant la réouverture il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves. » Page 10**

### Éléments généraux :

- Application des gestes barrières, « *Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.* » (page 5)
- Prise de température par les parents avant l'entrée à l'école. Les personnels procèdent de la même manière. (page 5)
- Aération le plus souvent possible voire permanente (page 7)
- Les portes doivent rester aussi souvent que possible ouverte sans bloquer les systèmes d'incendie
- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.
- Limitation du brassage des élèves, « *La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents* ». (page 7)

Protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale	Mise en application du protocole sanitaire dans les écoles de la ville de .....	Mise en application du protocole à l'école élémentaire Léonard de Vinci par le conseil des maîtres	Besoins repérés Actions à mener avant la reprise
<b>Le lavage des mains (page 6)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- se laver les mains à l'eau et au savon si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.</li> <li>- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :               <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ A l'arrivée dans l'école ;</li> <li>☐ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;</li> <li>☐ Avant et après chaque repas ;</li> </ul> </li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;</li> <li>▣ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;</li> <li>▣ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.</li> </ul> <p>- Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.</p>			
<b>Le port du masque (pages 7, 28, 49)</b>			
<p><b><u>Pour le personnel :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ministère de l'éducation nationale mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques dits « grand public » à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.</li> <li>- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.</li> <li>- Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.</li> </ul>			
<p><b><u>Pour les élèves :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.</li> <li>- Il appartiendra aux parents de fournir des</li> </ul>			

<p>masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent.</p>			
<b>La limitation du brassage des élèves (page 8)</b>			
<p>La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'arrivée et le départ de l'école</b> peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.</li> <li>- <b>Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments</b> : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).</li> <li>- <b>Les récréations</b> sont organisées par groupes de classes; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.</li> </ul>			
<b>Nettoyage et désinfection des locaux et matériels (pages 8, 14, 15, 16, 17, 18)</b>			
<p>Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.</p>			

<p>Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avant la rentrée des personnels et des élèves.</p>			
<p>Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.</p> <p><b>Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.</b></p>			
<p>Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole.</p> <p>La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée. (page 10)</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>o S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).</li> <li>o Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).</li> <li>o Procéder à des analyses légionelles pour les points à risque (douches et douchettes) (échantillonnage selon l'arrêté du 1er février</li> </ul>			

<p>2010).</p> <p>o Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).</p>			
<p>▣ <b><u>Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes</u></b></p> <p>▣ 1ère étape, le nettoyage :</p> <p>▣ 2ème étape, la désinfection :</p>			
<p>▣ <b>Fréquence :</b></p> <p>o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.</p>			
<p>o Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés</p> <p>U Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,</p> <p>U Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,</p> <p>Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.</p>			
<p>▣ <b>Actions complémentaires :</b></p> <p>o Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.</p> <p>o Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.</p> <p>o Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.</p>			
<p>Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante</p>			

par exemple).			
<b>Dispositions communes :</b> Il faut s'assurer et vérifier la mise en place du protocole par la commune.			
<b>La formation, l'information et la communication (page 9)</b>			
<b>Les parents</b> Ils sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ des conditions d'ouverture de l'école ;</li> <li>▣ de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) ;</li> <li>▣ de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;</li> <li>▣ des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,</li> <li>▣ de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;</li> <li>▣ des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;</li> <li>▣ de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;</li> <li>▣ des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;</li> <li>▣ des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;</li> <li>▣ de l'organisation de la demi-pension.</li> </ul>			
<b>Les élèves</b>			

<p>Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.</p> <p>Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <a href="https://e-bug.eu/#France">https://e-bug.eu/#France</a>.</p>			
<b>Capacité d'accueil (page 10)</b>			
<p>Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs</li> </ul>			
<b>Sanitaires (pages 20, 22)</b>			
<p><b>SANITAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.</li> <li>☐ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).</li> <li>☐ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.</li> <li>☐ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (<i>eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu</i>).</li> <li>☐ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).</li> <li>☐ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi</li> </ul>			

<p>souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.</li> </ul>			
<b>Vestiaires (page 20)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter la distanciation physique.</li> <li>▣ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.</li> <li>▣ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.</li> </ul>			
<b>Accueil des élèves (pages 24, 25, 26)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.</li> <li>▣ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition.</li> <li>▣ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet.</li> <li>▣ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) en collaboration étroite entre l'école et la collectivité.</li> <li>▣ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.</li> <li>▣ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).</li> <li>▣ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.</li> <li>▣ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les</li> </ul>			



<p>collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.</li> <li>☐ Organiser le lavage des mains.</li> <li>☐ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective..</li> </ul>			
<b>Salle de classe (pages 28, 29)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;</li> <li>o Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;</li> <li>o Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs</li> <li>o Eviter au maximum les installations de tables en face à face</li> <li>o Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires</li> <li>o Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;</li> <li>o Limiter les déplacements dans la classe.</li> </ul> </li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.</li> </ul>			
<b>Gestion des circulations (pages 32, 33)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Privilégier le sens unique de circulation.</li> <li>o A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.</li> <li>o Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.</li> <li>o Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible.</li> </ul> </li> <li>▣ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.</li> <li>▣ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.</li> <li>▣ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation.</li> <li>▣ Port du masque par les adultes.</li> <li>▣ Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.</li> <li>▣ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'école et leur fournir les consignes spécifiques.</li> </ul>			
<b>Demi-pension (pages 35, 37)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs.</li> <li>▣ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions</li> </ul>			

<p>précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.</li> <li>▫ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.</li> <li>▫ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».</li> <li>▫ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.</li> <li>▫ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.</li> <li>▫ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.</li> </ul>			
<b>La récréation (pages 39, 40, 41)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Éviter les croisements de classes et d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Échelonner les temps de récréation.</li> <li>o Éviter les regroupements de niveaux différents.</li> <li>o Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.</li> <li>o Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.</li> <li>o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).</li> <li>o Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.</li> </ul> </li> <li>▫ Adapter la surveillance à l'effectif présent en</li> </ul>			

<p>récréation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Port du masque pour les adultes.</li> <li>☐ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.</li> <li>☐ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.</li> <li>☐ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.</li> <li>☐ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique</li> <li>☐ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe</li> <li>☐ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.</li> </ul>			
<b>Activités sportives et culturelles (pages 42, 43, 44, 45)</b>			
<p><b>ACTIVITES SPORTIVES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.</li> <li>☐ Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.</li> <li>☐ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une</li> </ul>			

<p>désinfection régulière adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.</li> <li>▫ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires ou sanitaires, demander aux familles que les élèves portent leur tenue de sport dès le matin.</li> </ul>			
<p><b>ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Privilégier l'utilisation de matériel individuel, personnel ou jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.</li> <li>▫ Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.</li> <li>▫ Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.</li> <li>▫ Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains.</li> </ul>			
<b>Enseignements spécifiques (page 47)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.</li> <li>▫ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.</li> <li>o S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Personnels (pages 49, 50, 51)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Appliquer les gestes barrières.</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.</li> <li>▫ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.</li> <li>▫ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.</li> <li>▫ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).</li> <li>▫ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.</li> <li>▫ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).</li> <li>▫ Limiter l'accès aux espaces communs.</li> <li>▫ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.</li> <li>▫ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.</li> <li>▫ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.</li> </ul>			
<b>CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE (page 50)</b>			
<b>AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE (page 50)</b>			
<b>PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après</li> </ul>			

<p>l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).</li> <li>▫ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.</li> </ul>			
<b>LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR) (Page 51)</b>			
<p><b>SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face</li> <li>▫ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage.</li> <li>▫ Si possible, bloquer les portes en position ouverte</li> <li>▫ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.</li> </ul>			
<b>BUREAUX (page 51)</b>			
<b>ACCUEIL DE PARENTS (page 51)</b>			
<b>Cas Covid (page 53, 54)</b>			
<p><b>1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :</b>  Les symptômes évocateurs sont :  Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.</p>			

<p><b>Conduite à tenir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.</li> <li>▫ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.</li> <li>▫ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.</li> <li>▫ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.</li> <li>▫ Poursuite stricte des gestes barrière.</li> </ul> <p>L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.</p>			
<p><b>En cas de test positif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.</li> <li>▫ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.</li> <li>▫ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.</li> <li>▫ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux</li> </ul>			



<p>occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.</li> </ul>			
<p><b>2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :</b></p> <p><b>Conduite à tenir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.</li> <li>▫ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.</li> <li>▫ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.</li> <li>▫ Poursuite stricte des gestes barrière.</li> </ul>			
<p><b>En cas de test positif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.</li> <li>▫ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.</li> <li>▫ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.</li> <li>▫ Information des personnels et des parents des</li> </ul>			

<p>élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.</p> <p>☐ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.</p>			
--	--	--	--